

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Du mardi 10 septembre 2024

Présents : Camille Sanchis, Martine Duffaud, Guy Vernet, Pierre François Léonard, Guillaume Domecq, Romain Poyet, Jean-Paul Carlier

Excusé : Stéphane Ginevra (procuration à C. Sanchis)

Absents : Capucine Malbrain, Marion Gros-Dumoulin, Gilles Helft

Secrétaire de séance : Pierre François Léonard

Aucune remarque sur le précédent compte-rendu qui est donc adopté à l'unanimité.

Ordre du jour

- Convention bibliothèque
- Défibrillateur
- Achat d'un broyeur de végétaux
- Modification des barrières du bourg
- Demande de subvention Téléthon
- Délibération Re conduite M57 (virement de crédit)
- Délibération modificative : amortissements
- Délégué Défense Nationale
- Repas de fin d'année + spectacle enfants
- Aménagement et plantations vergers
- Antenne
- Mise à jour du site Internet
- Questions diverses
 - Travaux appartements
 - Salle polyvalente : problème d'humidité
 - Calade des ouvrières

1. Convention bibliothèque

Il s'agit de voter une convention avec la Communauté de Communes pour valider un partenariat qui permettra de relier toutes les bibliothèques municipales entre elles, pour faciliter l'accès à la culture sur le territoire, notamment en permettant qu'un livre prêté dans une commune puisse être rendu dans une autre... mais pas seulement.

Vote : pour à l'unanimité

2. Défibrillateur

Une précision du dernier devis reçu nous indique qu'un système de location pourrait nous coûter 70 € HT/mois (tout compris : installation, entretien...), soit près d'un millier d'euros par an.

Nous avons eu confirmation qu'il n'y avait pas d'obligation légale à installer un défibrillateur mais que cela pouvait constituer une responsabilité morale.

Comme le conseil municipal ne réussit pas à trancher, car aux questions de coût et d'obligation s'ajoutent celle du nombre et du lieu d'implantation d'un éventuel défibrillateur, nous avons décidé que nous soumettrions cette question à la population de Chirols lors d'une prochaine réunion publique.

3. Achat d'un broyeur de végétaux

Afin de gagner du temps lors des travaux de débroussaillage à l'épareuse, les agents ont demandé s'il était envisageable d'acheter un broyeur de végétaux.

Après étude, il semblerait que les petits (coûtant environ 2.300 €) sont peu fiables et les plus gros (10.000 €) sont démesurés par rapport à nos besoins.

La location serait une bonne solution intermédiaire, d'autant que cela résoudrait la question du stockage de la machine. Reste à trouver une entreprise susceptible d'effectuer ce genre de locations.

Dans cette perspective, on pourrait alors envisager l'achat d'une mini-pelle, dont les agents peuvent avoir un usage plus fréquent.

4. Modification des barrières du bourg

Le panneau indicateur installé sur les barrières en bois en centre bourg gêne les habitants de la maison qui touche la barrière. Il s'agirait de le déplacer sur le poteau présent un peu plus bas sur la route.

Vote : pour à l'unanimité

5. Demande de subvention Téléthon

Selon notre décision passée, cette demande sera à étudier au moment des travaux de budget 2025.

6. Délibération Reconduite M57 (virement de crédit)

Il s'agit de donner au maire l'autorisation de virer de l'argent d'un budget sur l'autre, afin de régulariser les comptes.

Vote : pour à l'unanimité

7. Délibération modificative : amortissements

Sur un compte du budget eau, il manque 240 € que nous devons aller chercher sur un autre compte du budget eau.

Vote : pour à l'unanimité

8. Délégué Défense Nationale

Le ministère de la Défense Nationale, par rappel d'un courrier datant de 2002 (?!?), voudrait avoir des correspondants dans chaque commune de France.

Au vu de la taille de la commune et des enjeux réels, personne ne s'est proposé.

9. Repas de fin d'année + spectacle enfants

Nous avons décidé de prendre le même traiteur que l'an dernier (Gros Papa), dont tout le monde avait été particulièrement content.

La date du repas de fin d'année des anciens a été fixée au dimanche 8 décembre 2024.

Concernant le colis, nous allons devoir les constituer nous-même. Nous sommes d'accord pour donner la priorité à des produits locaux. La proposition de mettre une bouteille de limonade d'Ale Ouët a été retenue par tout le monde. Le choix des autres produits se fera plus tard.

Concernant le spectacle pour enfants, deux propositions ont retenu notre attention : un spectacle de marionnettes gratuit proposé par la bibliothèque de Thueyts et le spectacle « Noël phénoménal ». Les délégués à la culture étudieront plus précisément ces possibilités.

10. Aménagement et plantations vergers

Pour information, l'intercommunalité a déposé une candidature de demande de fonds de mécénat auprès du centre Leclerc de Saint-Etienne-de-Fontbellon. Il s'agit une enveloppe à dépenser au service des communes ou des agriculteurs qui ne peuvent pas avoir de subventions ailleurs et qui souhaitent planter des arbres fruitiers.

Par le biais de l'atelier-projet Faysses, Chirols a posé sa candidature pour 2025, pour l'achat de 60 arbres. En préalable, il nous est demandé que sur ce fonds puissent être effectué un défrichage des zones de plantations et de prévoir l'installation d'irrigations.

Leclerc prend à sa charge l'achat des arbres, l'intervention d'un paysagiste et tous les équipements connexes (réservoir d'eau...).

Romain Poyet fait remarquer que, si on veut que ce projet soit pérenne et dure plus longtemps que le temps du mécénat, l'idéal serait d'y installer un fermier.

11. Antenne

Suite à la réunion du 13 juin 2024, où l'ensemble des habitants présents est tombé d'accord pour ne pas accepter l'implantation de l'antenne à l'endroit initialement prévu (car trop près d'une habitation), les différentes parties (dont la mairie) ont proposé d'autres lieux d'implantation respectant une distance sanitaire minimale.

A ce jour, nous n'avons eu aucune réponse de l'opérateur. Nous ne pouvons donc pas programmer de réunion publique pour essayer de trouver une solution commune à cette question qui nous a été posée.

12. Mise à jour du site Internet

Les principaux aspects techniques de la mise à jour ayant été réglés, nous allons pouvoir nous intéresser à la mise à jour des contenus du site Internet de la commune. Chaque conseiller municipal va pouvoir actualiser les pages concernant ses délégations. Par le biais de la gazette, nous demandons également aux habitants concernés (associations, artisans...) de nous faire parvenir les éléments permettant de mettre à jour les informations les concernant.

Une réunion de la Commission de Communication est prévue le mercredi 6 novembre 2024.

13. Questions diverses

Travaux appartements

Les entreprises devant intervenir sur les appartements ont été choisies. Une première réunion de chantier doit se tenir avant la fin septembre. Il faut prévoir 7 mois de travaux.

Les associations qui pourraient avoir besoin d'utiliser la salle des associations sont invitées à aller dans la salle polyvalente.

Salle polyvalente : problème d'humidité

Il faut prévoir des travaux de ventilation.

Calade des ouvrières

Les devis pour remonter les murs qui s'effondrent dans la calade des ouvrières sont difficile à obtenir. On peut néanmoins anticiper le fait que les coûts sont très élevés (dans les 80.000 €), et qu'il va falloir passer par un marché public et faire des demandes de subventions. C'est un charge de travail importante pour une petite commune comme la notre.

Après avoir questionné le PNR à ce sujet, nous avons été orientés vers deux structures (Fédération Française des professionnels de la Pierre Sèche et Association des Artisans Bâisseurs en Pierre Sèche) qui toutes deux nous ont conseillé, vues la nature et l'importance de l'ouvrage, de faire faire un diagnostic de contexte paysager patrimonial et de structure.

A minima la société effectuant ce travail de diagnostic, qui nous coûterait dans les 5.000 €, serait à choisir. Elle pourrait également aider à l'écriture du cahier des charges du marché public.

Nous avons décidé de soumettre cela à la population lors d'une prochaine réunion publique.

Le prochain conseil municipal se tiendra le **lundi 7 octobre 2024, à 18h30.**